

# VOYAGEURS DU MONDE

LE SPÉCIALISTE DU VOYAGE SUR MESURE ET DU VOYAGE D'AVENTURE

S.A. au capital social de 4.315.216 euros  
Siège social : 55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS  
R.C.S. Paris 315 459 016

Le 19 juin 2023

## COMMUNIQUE

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire s'est réunie le 15 juin 2023 avec 12 actionnaires présents, 13 actionnaires ayant donné pouvoir au Président et 60 actionnaires ayant voté par correspondance, soit un total de 85 actionnaires qui possédaient 3 774 291 actions sur un total de 4 312 077 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 87.52% et 6 344 552 voix.

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des seize résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire et notamment la distribution d'un dividende de trois euros (3€) par action, sous réserve de ce qui est précisé à la 4<sup>ème</sup> résolution, dont la mise en paiement interviendra le 26 juin 2023.

La Société n'avait pas reçu de questions écrites d'actionnaires à la date du 9 juin 2023 (4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'Assemblée - article R.225-84 du Code de commerce) et aucun amendement aux résolutions proposées à l'Assemblée ou nouvelles résolutions n'ont été sollicitées par les actionnaires au cours de l'Assemblée.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>A TITRE ORDINAIRE</b>			
<b>PREMIERE RESOLUTION</b> <i>(Approbation des comptes sociaux clos le 31 décembre 2022 et des opérations de l'exercice ; approbation des charges non déductibles fiscalement)</i>	6 305 269	39 260	0
<b>DEUXIEME RESOLUTION</b> <i>(Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2022)</i>	6 305 269	39260	0
<b>TROISIEME RESOLUTION</b> <i>(Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes)</i>	5 797 379	547 150	0
<b>QUATRIEME RESOLUTION</b> <i>(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)</i>	6 344 509	20	0
<b>CINQUIEME RESOLUTION*</b> <i>(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce)</i> *le quorum et la majorité ont été calculés en décomptant les actions des personnes intéressées	5 883 433*	460 164*	400*
<b>SIXIEME RESOLUTION</b> <i>(Fixation de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration)</i>	6 258 201	79 728	6 600
<b>SEPTIEME RESOLUTION</b> <i>(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Lionel HABASQUE)</i>	6 064 664	279 865	0
<b>HUITIEME RESOLUTION</b> <i>(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Constance BENQUE)</i>	5 731 688	612 841	0
<b>NEUVIEME RESOLUTION</b> <i>(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Avantage, représentée par Madame Emeline BORDIER)</i>	5 993 685	350 844	0

<b>DIXIEME RESOLUTION</b> <i>(Renouvellement du mandat de la société Crédit Mutuel Equity SCR, représentée par Madame Caroline GIRAL-DEPPEN)</i>	<b>5 671 285</b>	<b>673 244</b>	<b>0</b>
<b>ONZIEME RESOLUTION</b> <i>(Délégation de compétence à accorder au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer un programme de rachat de ses propres actions, en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce)</i>	<b>6 312 366</b>	<b>32 163</b>	<b>0</b>
<b>DOUZIEME RESOLUTION</b> <i>(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)</i>	<b>6 344 529</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A TITRE EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>TREIZIEME RESOLUTION</b> <i>(Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration en vue de permettre la réduction de capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce)</i>	<b>6 288 269</b>	<b>56 260</b>	<b>0</b>
<b>QUATORZIEME RESOLUTION</b> <i>(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre au profit (i) de certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) et/ou (ii) des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code du commerce)</i>	<b>5 787 870</b>	<b>556 659</b>	<b>0</b>
<b>QUINZIEME RESOLUTION</b> <i>(Consécutivement, à toutes fins utiles, et dans l'hypothèse de l'attribution gratuite d'actions à émettre, autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider et de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au pair, par incorporation de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes, pour permettre la libération des actions attribuées gratuitement et de modifier corrélativement les statuts ; renonciation corrélatrice des actionnaires (i) à la partie des réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes ainsi incorporées au capital et (ii) à leur droit préférentiel de souscription à cette augmentation de capital)</i>	<b>6 189 009</b>	<b>155 520</b>	<b>0</b>
<b>SEIZIEME RESOLUTION</b> <i>(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)</i>	<b>6 344 529</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Voyageurs du Monde S.A. est admise aux négociations sur Euronext GROWTH.  
Code ISIN : FR0004045847  
Mnémonique : ALVDM

**Contacts :**

Voyageurs du Monde : Lionel Habasque, Directeur Général Délégué  
T : 01 53 73 76 77 – M : [lhabasque@terdav.com](mailto:lhabasque@terdav.com)

Alain Capestan, Directeur Général Délégué  
T : 01 42 86 16 57 – M : [acapestan@voyageursdumonde.fr](mailto:acapestan@voyageursdumonde.fr)